

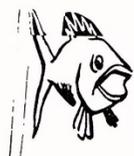
C'est pas lui, c'est moi l'inventeur du fusil sous-marin !

Informations sous-marines



Autour de l'invention du fusil sous-marin

L'affaire "L'ARICOT contre LAROUSSE"



Il n'est pas un habitué de la côte varoise qui ne connaisse le restaurant « L'Aricot », à Sanary. C'est un des hauts lieux de France, tant pour la bonne chère que pour l'ambiance « artiste » admirablement intacte qui règne toujours dans ce véritable « carbet », niché au bord de l'eau, à l'abri du vent d'Est, face à l'admirable baie de Bandol.

M. Joseph, le patron, peintre naïf de la mer à la réputation universelle et grand pêcheur devant l'Éternel, a atteint la célébrité sous le sobriquet de *l'Aricot*, et il y tient. C'est donc sous ce nom

que nous le désignerons dans la relation d'un litige appelé, nous n'en doutons pas, à faire date dans les annales de la chasse sous-marine.

M. l'Aricot, restaurateur à Sanary (Var) s'inscrit solennellement en faux contre une assertion du livre « La Mer », à tournure d'encyclopédie vulgarisatrice, édité par la Librairie Larousse, à Paris (Seine).

Assertion stupéfiante, qui se résume à ceci : l'invention du fusil sous-marin serait due à ces deux nageurs et plongeurs réputés : Lemoine et Dumas, pionniers de la chasse sous-marine.

M. l'Aricot n'en croyait pas ses yeux lorsque ces lignes péremptaires lui tombèrent sous les yeux. Il attendit toutefois la visite de notre ami et collaborateur Eric Hurel pour se décider à lui confier une protestation en bonne et due forme.

M. l'Aricot, aux termes de la déclaration autographe et signée qu'il a remise à Eric Hurel, revendique hautement la paternité d'une invention qui, s'il avait eu la présence d'esprit de la faire breveter, l'eût rendu plusieurs fois millionnaire.

Les millions n'intéressent pas M. l'Aricot. De cela nous pouvons, le connaissant bien, nous porter garant. Par contre le jugement de la postérité lui tient à cœur, et nous lui passons bien volontiers cette faiblesse, en lui laissant la responsabilité totale de sa mise au point.

Il rappelle, par le truchement de notre journal qui lui cède avec joie la parole, qu'il a, le premier, suggéré à Jean Lemoine (Dumas ayant été totalement étranger à toute l'affaire) l'utilisation d'un lance-pierre ordinaire projetant une baleine de parapluie aiguisée ou une tringle quelconque.

Lemoine, théoricien averti et prudent, lui aurait alors objecté que la résistance de l'eau freinerait rapidement le caoutchouc du lance-pierre et la flèche improvisée, et que les portées utiles seraient pitéuses. Toutefois, s'étant livré à un essai, il avait constaté avec surprise que l'engin fonctionnait à merveille.

Le fusil sous-marin était né.

Jean Lemoine, lui-même, n'a d'ailleurs jamais cherché à dénier l'antériorité de sa géniale intuition à M. l'Aricot, qui attend de pied ferme les contradicteurs possibles, les détracteurs de tous poils et les sceptiques, à la disposition de qui il tient des révélations supplémentaires : « la suite au prochain numéro », nous a-t-il déclaré, en guise de conclusion à ce premier épisode d'un duel d'historiens qui ne manquera pas de se prolonger en cas de contestation, avec témoignages et preuves à l'appui.

Détail piquant : le premier harpon sous-marin a été constitué par la tringle supportant le rideau qui séparait alors le logement de M. l'Aricot de la salle de restaurant.

Il ne reste plus maintenant à la Librairie Larousse qu'à rétablir dans sa conformité ce point d'histoire, dans sa prochaine édition de « La Mer ».

Gageons qu'elle aura l'élégance de prendre cette peine.

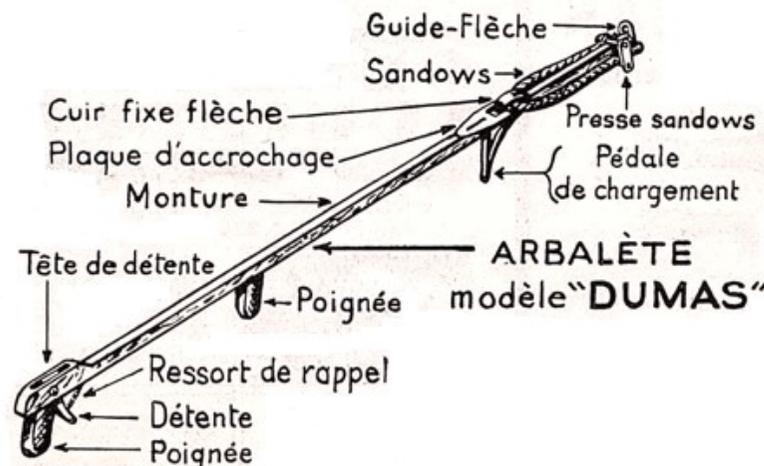
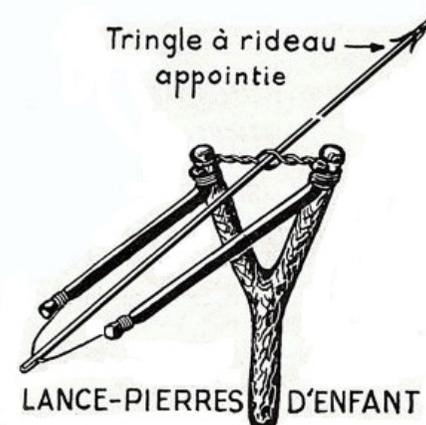
Dans le N° 18, début des Aventures de "SPIRO"
bande dessinée par De CARLO

La côte Méditerranéenne fut indéniablement le berceau de la pêche sous-marine. La Côte d'Azur vit la naissance de la « pêche à la nage » ancêtre de la « pêche sous-marine » et l'apparition des premiers fabricants de fusils sous-marins (la flèche est propulsée par un ressort). Marseille vit l'apparition de la pêche à la lance et le développement des premiers fabricants d'arbalètes sous-marines (la flèche est propulsée des sandows élastiques). L'aire Toulonnaise fut également un lieu d'intense pratique de la pêche sous-marine et Sanary-sur-mer fut un lieu remarquable de la popularisation de la pêche sous-marine du fait de la personnalité de Frédéric Dumas.

Justement l'histoire officielle locale (voir Frédéric Dumas, le chasseur sous-marin) nous a appris que c'est en s'inspirant de la « fronde sous-marine » de Jean Lemoigne, iconoclaste fantasque et chaleureux personnage qui fréquentait sa famille à Portissol que Frédéric Dumas développa ses redoutables arbalètes sous-marines.

L'idée de Jean Lemoigne était d'adapter à la chasse sous-marine ce qu'il appelait une « fronde » mais qui était dans la réalité un lance-pierre. Il eut l'idée de remplacer la pierre par une tringle métallique qui faisait office de flèche pour « percer » les poissons.

Dans le principe, l'idée était bonne mais la réalisation et surtout l'utilisation sous-marine de cette « arme » laissait à désirer. De l'avis de Frédéric Dumas, cette « arme » était aisément perfectible mais surtout ne pouvait être utilisée que par un gaillard ayant une forte carrure, ce qui n'était pas son cas.



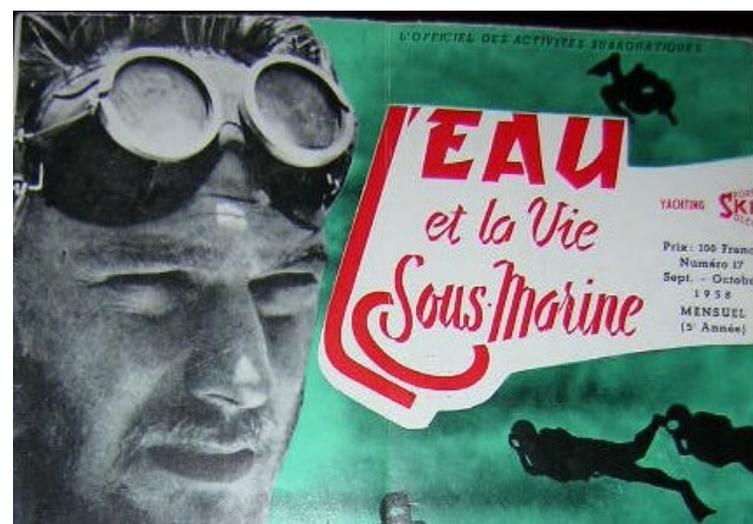
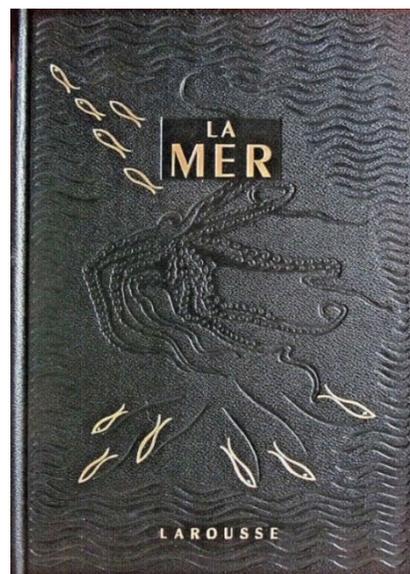
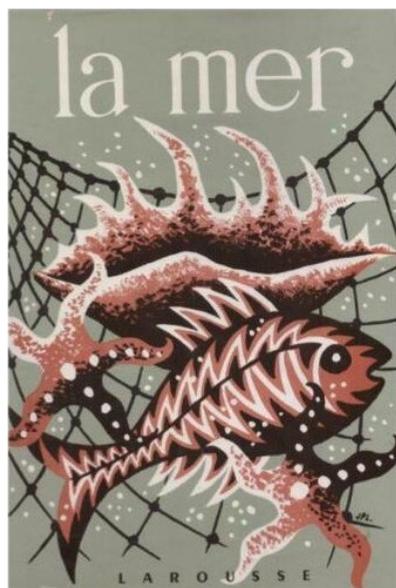
Illustrations : LA PÊCHE INDEPENDANTE – N° 259 – Février 1952

Oui mais voilà, l'idée initiale de la « fronde sous-marine » qui conduisit à la création de l'arbalète sous-marine dans les eaux Sanaryennes aurait injustement été attribuée à Jean Lemoigne. C'est du moins ce qu'affirmera Joseph Enrico, dit « l'Aricot » peintre à ses heures et pêcheur invétéré mais surtout le patron d'un restaurant situé à Portissol avant-guerre, puis à la Gorguette dans la baie de Bandol, lieu d'agrégation de la jet set Bandolaise et Sanarienne d'après-guerre.

Quelle importance me direz-vous ? Vu depuis le littoral de Sanary-sur-mer il était important de rendre à César ce qui appartenait à César. « *A moi il me transperce le cœur, à toi il ne te fait rien ?* » (Citation librement inspirée de *Marius*, 1926 – Marcel Pagnol).

En l'occurrence le vrai père revendiqué de l'idée de la fronde sous-marine qui sera déclinée en arbalète sous-marine par Frédéric Dumas a voulu que justice lui soit rendue en se rendant justice lui-même. Pour cela il n'osa rien moins que s'attaquer à l'Encyclopédie La Mer publiée par la maison Larousse en 1953 via un entretien avec un journaliste de la revue « L'eau et la vie sous-marine ». Ce qui du point de vue de l'histoire officielle de la pêche sous-marine n'eut aucun effet.

Que ce soit Jean Lemoigne ou l'Aricot qui ait eu le premier l'idée de la « fronde sous-marine » importe peu aujourd'hui, mais il est amusant de redécouvrir la « petite histoire » de la pêche sous-marine en Méditerranée.



L'eau et la vie sous-marine Numéro 17 – Septembre-Octobre 1958

La Mer - Ouvrage publié sous la direction de V. Romanovsky, C. Francis-Boeuf et Jacques Bourcart avec la collaboration de P. Boché, J.Y Cousteau, J. Feuga, M. Guierre, J. Peytel. Paris : Larousse, 1953, 502 pages, 870 illustrations en noir et blanc + 16 hors-texte en couleurs - reliure plein cuir estampée, avec des dorures .